

Le Revenu Universel Inconditionnel (RUI) en Polynésie française ?

Respectable Loge, La Ora na, Orient de Papeete, Région 3

Penser l'Après c'est aller de l'Avant.

Penser l'après avec notre méthode maçonnique, c'est la recherche de la Vérité, c'est l'étude de la Morale, c'est la recherche de la Solidarité.

Penser l'après, c'est échapper à l'effondrement et faire face aux menaces environnementales, aux menaces technologiques et aux menaces sociales. Quelle société souhaitons-nous pour demain en Polynésie française ?

L'épidémie de du Covid-19 nous force un peu la main. Et nous sommes plusieurs à nous réjouir de retrouver dans la parole de Jean-Philippe Hubsch aux représentant politiques et sociaux le 21 avril dernier « *L'idée de reconstruire un contrat social et économique autour d'un revenu universel inconditionnel (RUI), au niveau national voire européen*¹ » Idée n'est pas nouvelle. Elle remonte à plusieurs années, mais est-elle concrètement pertinente en Polynésie française ?

Le revenu universel Inconditionnel est pour Van Parijs² « *un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres sur une base individuelle, sans condition de ressources ni exigence en termes de travail* » (Van Parijs). Cette notion de RUI individuel, inconditionnel et suffisant pour vivre dans la dignité paraît porteuse d'avenir. Elle répond à certaines problématiques essentielles de notre monde moderne, et de la Polynésie française en particulier où l'allocation chômage et le Revenu de Solidarité Active (RSA) n'existent pas.

Revenons un peu en arrière pour faire le point sur l'état de la population insulaire et sur ce qu'elle souhaite en consultant le document de synthèse sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer en Polynésie française de septembre 2009. La population et les 48 communes de PF ont été incitées à s'exprimer le plus largement possible sous différentes formes. Onze années déjà sont passées. Le premier atelier des Etats Généraux, piloté par Tamatoa Bambridge³, portait sur le plan de relance et le renforcement de la cohésion sociale face au choc de la crise économique et financière. Les valeurs universelles sur lesquelles la société polynésienne se construit sont rappelées dans le préambule : « *les valeurs polynésiennes de tolérance, de respect mutuel, de partage et de solidarité communautaire, indissociables des valeurs individuelles d'éthique, de travail et de rigueur. Le respect de ces valeurs, comme celles de la République, de liberté, d'égalité et de fraternité, restaureront un climat de confiance* ».

Plus que le rapport d'autonomie ou d'indépendance à la France, les préoccupations essentielles de la population sont de trouver un emploi, un logement et de vivre dignement. En effet, 18,6% de la population se situe en-dessous du seuil de pauvreté monétaire relative établi à 51470 F CFP mensuel. Il est intéressant de constater que ce seuil est supérieur au montant qui sera versé comme allocation de base aux adultes handicapés au 1^{er} janvier 2023 (50000 FCFP)⁴ en Polynésie française. Tous les adultes handicapés qui ne travailleront pas de façon rémunérée au fenua seront en conséquence encore sous le seuil de pauvreté monétaire en 2023, dans trois ans. Si l'on prend la pauvreté en condition de vie, elle s'élève de son côté à 21,4% en 2007, soit près de 54205 personnes (1/5ème de la population globale).

Le dernier rapport de la CNERUI⁵ montre que deux problématiques émergent des réflexions des FF .: et SS .: qui se sont réunis à ce sujet. La première est la nécessité d'une gouvernance décentralisée avec plus grande autonomie locale.

¹ Audioconférence du 21 avril 2020, prise de parole du GM du GODF Jean Philippe HUBSCH

² Philippe Van Parijs philosophe et économiste belge

³ Tamatoa Bambridge Sociologie - Chercheur au CNRS

⁴ Arrêté n°2875 CM du 16 décembre 2019 portant revalorisation du montant de l'allocation de base aux adultes handicapés (de 37000 FCFP au 1^{er} janvier 2020)

⁵ Commission Nationale d'Etude sur le Revenu Universel Inconditionnel du GODF

C'est tout à fait la situation de la Polynésie qui pourrait très bien développer des initiatives pour que le RUI, le plus souvent tourné vers les plus démunis, soit expérimenté en favorisant des initiatives citoyennes. Thomas Paine confirme que : « *Sans revenu, pas de citoyen. Il faut être économiquement libre pour exprimer sa citoyenneté* ».

La seconde problématique serait plutôt liée à l'émergence d'une société plus écologique. N'est-ce pas là encore une des préoccupations fortes des polynésiens. Inutile de rappeler l'impact international des aires marines⁶ gérées par la Polynésie française ou la résurgence du *rahui*, une sorte de jachère traditionnelle de la société polynésienne qui s'est toujours pratiqué à Rapa, à Rurutu, et maintenant dans certaines zones de Moorea et de la presqu'île de Tahiti, ce qu'on appelle aussi les communs⁷. Dans cette optique il s'agirait de verser aux citoyens un RUI pour les encourager dans leur participation à construire une société plus juste, plus respectueuse de l'autre, plus écologique. En dépassant la simple redistribution des richesses, il s'agirait alors de s'engager vers une société plus sociale et plus écologique. Il peut être imaginé que ce RUI, inaliénable, cumulable à d'autres revenus, et lié à une conditionnalité citoyenne « *s'effacerait au fur et à mesure que la société évoluerait vers un système économique et social plus juste et plus en adéquation avec la nature et les limites planétaires* ». ⁸

Osons, en cette période difficile, faire vaciller la boucle production/consommation pour introduire des valeurs autres que la production de biens matériels plus acceptables pour notre planète, son environnement et le devenir de l'humanité. Faisons confiance à l'homme en lui donnant dans le temps suffisamment d'espace pour développer dans une société en mutation une vie citoyenne, plus humaine et inclusive.

Si nous convenons qu'un niveau de vie décent pour tous est la pierre angulaire de la justice sociale et de la dignité humaine reprenons à notre compte la Résolution 2197 (2018) du Parlement Européen⁹. Le revenu de base de citoyenneté est une forme de sécurité sociale qui permet de fournir à chaque citoyen une somme d'argent régulière pour vivre, et tout particulièrement pour les plus vulnérables, comme les enfants, les jeunes et les personnes âgées, les chômeurs et les travailleurs pauvres, les personnes handicapées et les malades. Son instauration pourrait garantir l'égalité des chances de tous plus efficacement que l'actuelle mosaïque de prestations, services, et programmes sociaux... Un débat approfondi doit avoir lieu dans chaque pays pour déterminer les modalités d'un tel revenu permanent garanti et les moyens de le financer dans le cadre d'un nouveau contrat social entre les citoyens et l'État.

En définitive, tous les éléments sont réunis pour que la Polynésie française se saisisse de ce projet...

Penser l'Après Covid-19 nous conduit à réfléchir de nouveau sur l'opportunité de construire en Polynésie Française un contrat économique et social autour du Revenu Universel Inconditionnel (RUI) ou d'Insertion. Le RUI serait versé par le pays à tous les membres de la société sur une base individuelle, sans condition de ressources, ni exigences particulières en termes de travail. Il permettrait de lutter contre l'extrême pauvreté et l'exclusion tout en facilitant la transition écologique. Chacun pourrait choisir sa part de travail rémunéré et sa part de travail non rémunéré ou de loisirs. En cela, le RUI aurait un rôle émancipateur de chacun tout en favorisant le partage des richesses et des communs dans le cadre d'un nouveau contrat social entre les citoyens et le pays.

⁶ Nommée aussi Tainui Atea, ce sont des zones protégées par la loi ou par d'autres moyens visant à préserver l'entièreté de l'environnement et possédant une partie marine. Deux de ces aires sont en Polynésie gérées par les jeunes handicapés des IIME de Pirae et de Taravao

⁷ Le prix Nobel d'économie Elinor Ostrom parle de *common pool*.

⁸ Rapport de la CNERUI (2019)

⁹ Discussion et adoption par l'Assemblée parlementaire le 23 janvier 2018 (4^{ème} séance)